

JEU-CONCOURS GRATUIT BIG DEFI JUMP FOR TWIZY RÈGLEMENT DES OPERATIONS

La société RENAULT SAS (« l'Organisateur »), Société par Actions Simplifiée, au capital de 533.941.113 euros immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le N° B 780 129 987 dont le siège social est 13-15 Quai Alphonse Le Gallo à Boulogne-Billancourt, 92100 – France, organise un jeu concours du 15 décembre 2015 au 24 décembre 2015, le BIG DEFI JUMP FOR TWIZY à L'Atelier Renault, 53 Avenue des Champs Élysées, 75008 Paris. L'Organisateur se réserve la possibilité de renouveler le jeu concours sans limitation, à l'issue de la période sus indiquée.

Organisation du Jeu

Ce Jeu concours gratuit et sans obligation d'achat ni de commande est ouvert à tout visiteur de l'Atelier Renault âgé d'au moins 18 ans.

Pour participer au Jeu, il suffit :

- de se rendre à L'Atelier Renault
- de participer à l'animation JUMP FOR TWIZY
- de partager son expérience sur Facebook pour participer au BIG DEFI JUMP FOR TWIZY.

Le jeu concours se déroulera du 15 décembre 2015 à 10h30 au 24 décembre 2015 à 23h.

Le visiteur est invité à sauter sur les dalles de l'animation JUMP FOR TWIZY pendant 15 secondes.

Au bout de 15 secondes, le score est communiqué au visiteur, et il peut visualiser la vidéo de sa performance.

Le visiteur a le choix de partager sa vidéo sur Facebook pour participer au BIG DEFI JUMP FOR TWIZY

Le gagnant est celui qui a le plus grand score au 24 décembre 2015 à 23h.

En cas d'égalité de score le gagnant sera désigné par un jury composé de Patrice Baheux / Fabrice Roche & Séverine Caillaux, qui déterminera celui qui a fait preuve du style le plus original pour obtenir le score, avant le 27 décembre 2015.

Une seule participation par personne est autorisée.

Gain

Le gagnant gagnera un bon cadeau pour : Le dîner du Nouvel An pour 2 personnes au restaurant L'Atelier Renault Café, valeur 210 euros, réservation impérative au 01 76 84 14 14, validité du bon 31/01/2016.

Le lot attribué ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du Gagnant. Le lot attribué est incessible, intransmissible et ne peut être vendu. Il ne pourra faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire. Toutefois, si les

circstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation attribuée par une dotation de valeur équivalente.

Retrait des lots

Le gagnant sera contacté par mail pour l'informer qu'il a gagné, puis le bon cadeau lui sera envoyé par voie postale dans un délai de 3 jours.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas au gagnant désigné d'obtenir sa dotation qui restera la propriété de la société organisatrice qui pourra en disposer librement.

Responsabilité

L'Atelier Renault ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout désagrément, accident, préjudice moral, physique ou financier qui pourrait être causé pour quelque raison que ce soit par l'attribution des prix aux gagnants. Les gagnants devront notamment faire leur affaire personnelle de la souscription à toute police d'assurance nécessaire.

Acceptation du présent règlement

La participation au jeu concours et plus précisément au BIG DEFY JUMP FOR TWIZY implique l'acceptation sans réserve par les participants du présent règlement.

Dépôt et communication du présent règlement

Le présent règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : info.atelier-renault@renault.com.

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de l'Etude DARRICAU-PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php>.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment, si les circonstances l'exigent, sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé auprès de l'Etude DARRICAU-PECASTAING, dépositaires du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modification(s) intervenue(s) devra cesser de participer au Jeu.

Cession de droits sur les vidéos et droit à l'image

En publiant sa vidéo, chaque participant accorde à l'Organisateur le droit d'utiliser ses noms et prénoms pendant une durée de deux ans visant notamment à publier le nom des gagnants sur ses réseaux sociaux, ainsi qu'une licence non-exclusive gratuite, pour reproduire, représenter, diffuser la vidéo sans limitation de quantité ou du nombre de diffusions pendant une durée de 2 ans.

Cette cession des droits d'exploitation est consentie par le participant à l'Organisateur dans les conditions exposées ci-dessous :

- Droits cédés : droit de reproduction, droit de représentation, droit de diffusion, droit d'exploitation et droit d'adaptation.
- Supports : les supports digitaux de l'Organisateur (site Internet, newsletter, réseaux sociaux, etc édités par la Société Organisatrice), et les supports de communication interne
- Territoire : monde étant donné la nature du support Internet
- Durée : 2 ans à compter de la publication de la vidéo,
- Nature de l'exploitation : utilisation commerciale, promotionnelle ou non.

L'exploitation de la photo dans les conditions précisées ci-dessus ne donnera lieu au versement d'aucune rémunération, compensation ou avantage complémentaire à la participation au jeu concours le BIG DEFI JUMP FOR TWIZY et aux chances de gain associées.

Informatique et libertés

Les données personnelles recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées exclusivement à l'Organisateur, aux seules fins de la prise en compte de la participation au Jeu, de la gestion du gagnant, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels l'Organisateur ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés »), tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant sur simple demande écrite adressée à info.atelier-renault@renault.com. L'exercice par un participant de son droit de suppression des données le concernant entraînera l'annulation de sa participation au Jeu.

Réclamation

Toute réclamation relative au Jeu Concours devra être adressée avant le 24/12/2015 auprès de L'Atelier Renault info.atelier-renault@renault.com.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations adressées au-delà de ce délai.

Droit applicable

Le présent jeu concours ainsi que tout document y afférant sont régis par le droit français. Les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître tout litige se rapportant directement ou indirectement au jeu concours.